



LME SOLUTIONS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE SERVICES DE
LA SOCIETE « LME SOLUTIONS »



1. CHAMP D'APPLICATION

La société L.M.E SOLUTIONS (ci-après « **Prestataire** » ou « **Vendeur** ») est spécialisée dans la vente, la location et la réparation de matériels informatiques, périphériques et accessoires, neufs ou d'occasion, systèmes et logiciels informatiques, téléphonie, imprimantes, copieurs, sites internet, équipements de bureau..., le tout au profit de professionnels et particuliers.

Elle s'appuie sur une équipe d'experts afin de proposer des prestations adaptées aux attentes et au budget de ses clients

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Services ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit au Client les services suivants :

- Installation de matériel, de logiciels, prestations ciblées pour faire évoluer le réseau informatique du Client ;
- Installation de licences (notamment Microsoft) ;
- Assistance utilisateurs (télémaintenance et sur site) ;
- Sécurisation de l'installation informatique, installation d'anti-virus, mises à jour et sauvegardes de données ;
- Administration des comptes clients (création des boîtes mail...) ;
- Prestations d'hébergement de solutions ;
- Formation, support et assistance ;
- Audit et Optimisation des outils informatiques ;
- Prestations sur-mesure en matière d'infogérance informatique permettant au Client d'externaliser tout ou partie de son informatique ;
- Vente et installation de matériel informatique et logiciels ;
- Vente ou location de matériel de bureautique et d'informatique neuf ou d'occasion (imprimantes, consommables, scanners, PC, claviers, souris, écrans...),
- Réparations sur matériel informatique et de téléphone ;
- Développement de logiciels ;
- Vente de « solutions de sauvegardes » externalisées ;
- Solutions téléphoniques IP (basées sur la fourniture de matériel et/ou logiciels et de prestations);
- Conseils sur l'utilisation des solutions informatiques installées,
- Tous autres services spécifiques demandés par le Client, liés aux domaines d'intervention du Prestataire ci-dessus et qui seraient définis au sein d'un devis/bon de commande, de Conditions Particulières de Vente ou d'un Contrat spécifique, accepté par le Client.

Ci-après les « **Services** ».

Les présentes Conditions Générales précisent également les conditions de commande, de paiement, de livraison et de gestion des éventuels retours des produits spécifiques commandés par les Clients qu'ils soient ou non liés aux Services susvisés (à savoir le matériel d'informatique et de bureautique décrit ci-avant), ci-après les « **Produits** ».

Elles prévaudront sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Les Conditions Générales pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat ou au Service fourni au Client est celle en vigueur à la date de passation de la commande.

Toute nouvelle passation de commande pourra dès lors s'accompagner de nouvelles Conditions Générales le cas échéant proposés au Client. A défaut d'acceptation des nouvelles conditions générales, aucune passation de commande ne pourra avoir lieu, sauf décision contraire du Prestataire.



Les Conditions Générales s'appliquent à tous les Produits livrés et Services rendus par le Prestataire auprès du Client, quelles que soit les clauses pouvant figurer sur les documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Ces Conditions Générales sont systématiquement communiquées au Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès du Prestataire.

Les Conditions Générales pourront être complétées par des Conditions Particulières ou un Contrat spécifique à conclure avec le Client, lesquelles Conditions Particulières ou le Contrat spécifique prévaudront dans ce cas sur les Conditions Générales.

La primauté des documents contractuels s'opérera selon l'ordre suivant :

- 1/ Contrat Spécifique ou Conditions Particulières de Vente
- 2/ Devis ou bon de commande
- 3/ Conditions Générale de Vente

2. COMMANDES DE SERVICES

2.1 Conditions de passation des commandes

Les commandes de Services ne seront parfaites qu'après la signature par le Client du devis ou bon de commande du Prestataire.

Le Prestataire dispose de moyens de commande (y compris d'acceptation et de confirmation) électroniques permettant au Client de commander les Produits et Services dans les meilleures conditions de commodité et de rapidité.

Pour les commandes passées exclusivement par e-mail, le Client devra au préalable avoir signé les présentes Conditions Générales. La commande n'engagera le Prestataire qu'après confirmation par ce dernier et par e-mail de l'acceptation de la commande du Client.

2.2 Modifications de la commande

Les commandes passées par le Client ne sont pas modifiables, sauf accord préalable et par écrit du Prestataire.

2.3 Acomptes

Le bon de commande ou devis pourra prévoir selon la nature des Prestations, le Projet à définir et les négociations entre les Parties, un acompte à verser lors de la passation de commande. La facture définitive devra mentionner les acomptes déjà versés.

2.3.1 En cas d'acompte versé à la commande

En cas d'annulation de la commande par le Client, après son acceptation par le Prestataire, avant la date prévue pour le début de réalisation des Services commandés, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, le ou les acomptes versés seront de plein droit conservés par le Prestataire et ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement. Cette conservation sera une indemnité de dédit dans le cas où le Client souhaiterait annuler la commande avant la réalisation des Services commandés.



La commande ne pourra pas être annulée une fois que la réalisation des Services commandés aura débuté ; l'ensemble de la commande devant être due en cas d'annulation / dédit après le commencement des Services commandés.

2.3.2 En l'absence d'acompte versé à la commande

En cas d'annulation de la commande par le Client, après son acceptation par le Prestataire, avant la date prévue pour le début de réalisation des Services commandés, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à **30 %** du prix total HT des Services sera acquise au Prestataire et facturée au Client. Cette conservation sera une indemnité de dédit dans le cas où le Client souhaiterait annuler la commande avant la réalisation des Services commandés.

La commande ne pourra pas être annulée une fois que la réalisation des Services commandés aura débuté ; l'ensemble de la commande devant être due en cas d'annulation / dédit après le commencement des Services commandés.

3. TARIFS DES SERVICES

Les prestations de services sont fournies aux tarifs du Prestataire en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le barème du Prestataire prévu dans le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué à l'article « **COMMANDES DE SERVICES** » ci-dessus, ou selon le tarif indiqué au sein de Conditions Particulières de Vente ou au sein d'un Contrat spécifique.

Les tarifs s'entendent nets et HT.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de chaque fourniture de Services, à moins que les Conditions Particulières, un Contrat ou un devis spécifique n'en disposent autrement.

4. CONDITIONS DE REGLEMENT DES SERVICES

4.1 Délais de règlement

Sauf mention spécifique au sein de Conditions Particulières, du devis ou bon de commande signé ou d'un Contrat spécifique, le prix est payable comptant, au jour de la fourniture des Services commandés matérialisée par la livraison des Services, dans les conditions définies à l'article « **Modalités de fourniture des Services** » ci-après, et comme indiqué sur la facture remise au Client.

En cas d'acompte versé lors de la passation de la commande, cet acompte sera déduit de la facture définitive ; le solde du prix est payable au comptant, au jour de la fourniture des Prestations matérialisée par la livraison des Services, dans les conditions définies à l'article « **Modalités de fourniture des Services** » ci-après.

Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des Services commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales.



4.2 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, une pénalité de retard égale à **3 %** du montant HT du prix des Services figurant sur ladite facture sera due pour chaque mois de retard. Si du matériel est livré en plus des Services, une pénalité de retard égale à **3%** du montant HT du prix du matériel figurant sur la facture sera également due. Cette pénalité sera automatiquement et de plein droit acquis au Prestataire, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Le retard de paiement entraînera par ailleurs l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre et/ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client, de suspendre l'exécution de ses obligations et de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées à ce dernier.

En cas de livraison de matériel, celui-ci restera la propriété du Prestataire tant que l'intégralité du prix de la prestation n'aura pas été réglée par le Client.

4.3 Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Services commandés ou non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes par le Client au Prestataire au titre de l'achat desdits Services, d'autre part.

5. MODALITES DE FOURNITURE DES SERVICES

Les délais de livraison indiqués dans les Conditions Particulières, dans un Contrat spécifique ou dans les devis ou bon de commande sont donnés à titre indicatif. Ces délais ne constituent pas des délais de rigueur et la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée qu'en cas de retard supérieur de DEUX (2) mois par rapport au délai indiqué ou à défaut d'indication de délai qu'en cas de retard supérieur de DEUX (2) mois à compter de la date d'acceptation du Contrat ou de la commande.

Par ailleurs, la responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la fourniture de la prestation imputable au Client, ou en cas de force majeure

Les Services seront fournis au lieu de fourniture stipulé dans les Conditions Particulières / le Contrat spécifique ou le bon de commande ou devis signé. A défaut d'indication, les Services sont réputés livrables au domicile ou siège social du Client.

En cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des Services, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des Services, ceux-ci seront réputés conformes à la commande, en quantité et qualité.



Le Client disposera d'un délai de SEPT (7) jours à compter de la fourniture des Services pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire.

Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Le Prestataire remboursera ou rectifiera la prestation vis-à-vis du Client (dans la mesure du possible) dans les plus brefs délais et à ses frais, selon les modalités adéquates et agréées par le Client, les Services dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client.

6. OBLIGATIONS GENERALES DES PARTIES POUR LES COMMANDES DE SERVICES

6.1 Obligations du Prestataire

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre toute la diligence requise pour exécuter de manière optimale ses Prestations, en coopération avec le Client, le tout dans le cadre d'une obligation de moyens.

6.2 Obligations du Client

Le Client s'engage à respecter les conditions normales d'utilisation du matériel ou des logiciels installés ou réparés par le Prestataire et à appliquer toutes les instructions données par le Prestataire quant aux modalités d'utilisation des Produits ou Services rendus.

En fonction des Services commandés, le Client s'engage à laisser au personnel envoyé par le Prestataire le libre accès au matériel couvert par le contrat de Services en cause. Le Client lui laissera un espace suffisant, lui assurera l'assistance nécessaire et devra mettre à sa disposition un interlocuteur de société (salarié ou autre) en communiquant au Prestataire les coordonnées mail et téléphone dudit interlocuteur. Cet interlocuteur devra effectuer à distance les manipulations éventuelles demandées par Le Prestataire pour l'aider à identifier ou résoudre les problèmes signalés.

Le Client s'engage à fournir au Prestataire, à sa demande, tout document (notamment technique) ainsi que communiquer avec le Prestataire quant à ses souhaits et désidératas relatifs aux Services à fournir (ex : installation d'un logiciel spécifique, assistance spécifique en matière de réparation de réseau internet...) et de façon générale à transmettre au Prestataire toute information ou explication qui pourrait être nécessaire pour assurer la parfaite exécution des Prestations.

7. GARANTIES - RESPONSABILITE

7.1 Principes généraux

Le Prestataire est responsable de plein droit de l'exécution de ses obligations, dans le cadre d'une obligation de moyens.

Le Prestataire ne saurait cependant être responsable des dommages indirects causés au Client tels que pertes de profits, de manque à gagner, dégradation matérielle, atteinte à l'image de marque.

Le Prestataire sera dégagé de toute responsabilité en cas d'inobservation par le Client des clauses des présentes Conditions Générales et d'éventuelles Conditions Particulières ou Contrat particuliers. En particulier, le Prestataire ne pourra en aucun cas être considérée comme responsable des dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation par le Client du matériel installé ou des Services rendus,



notamment lorsque cette utilisation n'est pas conforme aux indications du Prestataire. Le Prestataire décline dès lors toute responsabilité en cas de pertes de données ou d'information résultant d'une mauvaise utilisation du matériel ou des Services rendus. Le Client s'engage à se prémunir contre ces risques en effectuant au minimum une sauvegarde quotidienne de l'ensemble de ses informations.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des pannes ou anomalies de fonctionnement du matériel ou des logiciels quelle que puisse être la durée de la panne ou de l'immobilisation avant la remise en marche normale, c'est-à-dire avec l'intervention du Prestataire et l'exécution finale des Services commandés.

La responsabilité pécuniaire du Prestataire sera plafonnée au montant HT du prix des Services, sauf stipulations contraires des Conditions Particulières, d'un Contrat spécifique ou d'un devis/bon de commande signé.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Le cas échéant, la responsabilité du Prestataire sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable.

Par ailleurs, la responsabilité du Prestataire ne pourra être recherchée en cas d'inexécution de tout ou partie de ses obligations due à un événement de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence française.

A cet égard, les Parties conviennent que sont également assimilés à des cas de force majeure, les événements tels que l'arrêt de la fourniture d'énergie, la défaillance et/ou l'interruption de l'accès au réseau internet, la panne et/ou le sabotage des moyens de télécommunications, les actes de piratage informatique, incendie, foudre, inondation et autre catastrophe naturelle, dégât des eaux, intempérie exceptionnelle, avarie, épidémie, émeute, guerre, guerre civile, insurrection, attentat, explosion, acte de vandalisme, grève totale ou partielle, lock-out extérieure au Prestataire.

Par ailleurs, le Client est responsable des dommages de toute nature, matériels ou immatériels, directs ou indirects, causé au Prestataire ou à tout tiers, notamment du fait de l'utilisation illicite des Services rendus ou des Produits vendus ou logiciels installés, quelle que soit la cause de ce dommage.

Le Client garantit le Prestataire des conséquences, réclamations et/ou action dont le Prestataire pourrait, de ce fait, faire l'objet.

Le Client renonce à exercer tous recours contre le Prestataire dans le cadre de poursuites diligentées par un tiers à son encontre du fait de l'utilisation ou de l'exploitation illicite ou inappropriée des Services ou Produits livrés, associés aux Services.

7.2 Exclusions spécifiques / Limite support

Le Prestataire ne garantit ni ne prétend pas que les fonctions des Services seront conformes aux exigences du Client ou que l'exploitation des Services ne sera pas interrompue ou qu'elle ne comportera pas d'erreur.

Tout autre logiciel, service et matériel fourni avec les Services ou qui l'accompagne n'est pas garanti par le Prestataire. Notamment et spécifiquement, le Client reconnaît que le Prestataire ne sera pas responsable du fonctionnement ou des erreurs ayant trait aux logiciels ou licences Microsoft dont le Prestataire n'est ni le propriétaire ni le développeur, ce que le Client déclare accepter sans recours contre le Prestataire. Cette exclusion de garantie vise plus largement l'utilisation par le Client de tous logiciels ou supports tiers non inclus dans les prestations de services du Prestataire.

Sauf mention expresse du Client lors de la demande, toute nouvelle création d'utilisateur avec licence Microsoft entraîne obligatoirement une adhésion au support LME, facturé au prix convenu pour les utilisateurs déjà inscrits au contrat.



Le Client, en acceptant les présentes Conditions Générales du Prestataire déclare accepter les conditions d'utilisation des logiciels/licences (Microsoft ou autres) installés et consent à ce titre au Prestataire une délégation de signature desdits contrats/licences (Microsoft ou autres) signés au nom et pour le compte du Client en déclarant et s'engageant à prendre connaissance des conditions d'utilisation de Microsoft pour chaque licence/logiciel installé, laquelle licence sera toujours au nom du Client.

Concernant les ventes de matériel, le Prestataire sera tenu des garanties prévues par loi. Les livraisons se font par ailleurs sous réserve des stocks (de pièces/matériels) disponibles étant précisé que le Client déclare être informé que les délais des livraisons peuvent varier en fonction des fournisseurs. Le Prestataire précise par ailleurs au Client l'existence d'une garantie constructeur d'UN (1) an. Le Client déclare accepter que toute réparation ou changement de pièce au-delà de ce délai d'UN (1) an lui sera facturé en sus, devis à l'appui soumis à son acceptation.

Par ailleurs, les réparations quelles qu'elles soient, portant sur le matériel vendu, seront exécutées selon une obligation de moyen à la charge du Prestataire.

Le Client s'engage par ailleurs, dans le cadre de l'utilisation du support de L.M.E. SOLUTIONS, à solliciter L.M.E SOLUTIONS avec parcimonie, le tout sans abus, à défaut de quoi L.M.E SOLUTIONS pourra restreindre l'accès au support si bon lui semble.

Enfin, il est indiqué au Client que :

TOUS LES SERVICES DU PRESTATAIRE SONT FOURNIS « TELS QUELS », SANS AUCUNE GARANTIE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, NOTAMMENT, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'USAGE À UNE FIN PARTICULIÈRE, ET AUCUN RECOURS NE POURRA ÊTRE INTENTÉ CONTRE le Prestataire OU SES CONCÉDANTS, LE CAS ÉCHÉANT, SUR LE FONDEMENT, NOTAMMENT, D'UN CONTRAT, D'UN DÉLIT OU D'UN QUASI-DÉLIT. CERTAINES AUTORITÉS LÉGISLATIVES NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE CERTAINES GARANTIES IMPLICITES, DE SORTE QUE LES EXCLUSIONS PRÉCITÉES POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER.

DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR TOUTE LOI APPLICABLE, le Prestataire OU SES CONCÉDANTS, LE CAS ÉCHÉANT, NE SONT, EN AUCUN CAS, RESPONSABLES DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS SPECIAUX DIRECTS, INDIRECTS OU ACCESSOIRES (Y COMPRIS, NOTAMMENT, LA PERTE DE PROFITS) DÉCOULANT DE L'UTILISATION, PAR LE LICENCIÉ, DU LOGICIEL OU DES INFORMATIONS QUI L'ACCOMPAGNENT OU DE L'INCAPACITÉ DE LES UTILISER, MÊME SI le Prestataire OU SES CONCÉDANTS, LE CAS ÉCHÉANT, ONT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ D'UNE TELLE PERTE, PEU IMPORTE LA CAUSE DE LA PERTE OU LE FONDEMENT THÉORIQUE DE LA RESPONSABILITÉ. TOUTE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT D'UNE RÉCLAMATION FAITE PAR UN TIERS AUPRÈS DU LICENCIÉ EST ÉGALEMENT EXCLUE.

LE LICENCIÉ (Client) GARANTIT le Prestataire CONTRE TOUTE CONDAMNATION AINSI QUE CONTRE TOUTE ACTION DE TIERS DUE À L'UTILISATION DES SERVICES PAR LE LICENCIÉ.

A DEFAUT, LE LICENCIÉ DEVRAIT INDEMNISER le Prestataire DES FRAIS QU'ELLE SE SERAIT VUE CONTRAINTE D'ENGAGER POUR SA DEFENSE AINSI QUE DES DOMMAGES ET INTERETS OU PROVISIONS AUXQUELS ELLE SERAIT CONDAMNÉE.

DANS LES LIMITES PRÉVUES PAR TOUTE LOI APPLICABLE, le Prestataire OU SES CONCÉDANTS, LE CAS ÉCHÉANT, NE SONT, EN AUCUN CAS, RESPONSABLES DE L'ACCÈS AUX MOTEURS DE RECHERCHE OU AUX DOMAINES DE RECHERCHE INCLUS DANS LES SERVICES OU UTILISÉS PAR CEUX-CI. Le Prestataire OU SES CONCÉDANTS N'OFFRENT AUCUNE GARANTIE QUANT À LA PRÉCISION, À LA MISE À JOUR OU AU CARACTÈRE APPROPRIÉ DU CONTENU DE TOUT SERVICE OU TOUTE INFORMATION PROVENANT D'UN MOTEUR DE RECHERCHE UTILISÉ PAR L'UTILISATEUR, ET, EN CONSÉQUENCE, ILS N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ À CES ÉGARDS.



7.3 Vices cachés

Le Client se réserve toute action en garantie des vices cachés directement contre le constructeur ou fabricant ainsi qu'il le déclare, s'agissant notamment de tout défaut de conformité et tout vice caché, provenant d'un défaut de conception ou de fourniture des Services à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client.

Néanmoins, le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour se faire l'intermédiaire entre le Client et le fabricant/constructeur.

Ainsi, afin de faire valoir ses droits, le Client est invité, s'il ne souhaite pas s'adresser directement au constructeur/fabricant, à informer le Prestataire, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de DIX (10) jours à compter de leur découverte. Au-delà de ce délai, le Prestataire n'assurera pas le relai entre le Client et le fabricant/constructeur.

En cas de respect du délai précité, le Prestataire prendra attache avec le fabricant/constructeur afin que ce dernier puisse remédier à la situation en garantissant les vices dont il s'agit.

Toutefois, le Prestataire ne garantit lui-même aucun résultat en la matière au Client, lequel devra, en cas de fin de non-recevoir de la part du fabricant/constructeur, se réserver toute demande, actions ou procédure en garantie des vices cachés directement à l'encontre du fabricant/constructeur.

En tout état de cause, pour tous les cas où la responsabilité du Prestataire serait retenue, la responsabilité du Prestataire serait limitée au montant HT payé par le Client pour la fourniture des Services, sauf stipulations contraires des Conditions Particulières ou d'un Contrat spécifique.

La responsabilité du Prestataire ne pourra en outre être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit

8. COMMANDES DE PRODUITS

8.1 Passation de la commande

Indépendamment des Services, le Client a la possibilité de commander des Produits de manière isolée et notamment produits de bureautique ou informatique (imprimantes, scanner, consommables, PC, souris, écrans...), neufs ou d'occasion, en en faisant la demande au Prestataire lequel l'indiquera sur son devis ou via un Contrat particulier / Conditions Particulières de Vente, indiquant notamment les tarifs des produits, TTC.

8.2 Modification de la commande

Une fois confirmée et acceptée par le Vendeur, dans les conditions ci-dessus décrites, la commande n'est pas modifiable.

8.3 Annulation de la commande

Une fois confirmée et acceptée par le Vendeur, dans les conditions ci-dessus décrites, la commande ne peut être annulée, hors cas de force majeure.



9. TARIFS DES PRODUITS

Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande et tels que figurant sur le devis ou sur le bon de commande. Les prix sont exprimés en Euros, TTC.

Les tarifs sont fermes et non révisables pour les commandes en cours. Pour les commandes ultérieures, le Vendeur se réserve le droit de modifier les prix à tout moment. Les prix ne comprennent pas les frais de traitement, d'expédition, de transport et de livraison, qui sont facturés en supplément - dans les conditions indiquées sur le devis/bon de commande ou Contrat spécifique / Conditions Particulières de Vente et calculés préalablement à la passation de la commande.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Les prix des licences peuvent être sujets à modification en fonction des éditeurs. Nous nous engageons à informer le Client de toute augmentation de prix 1 mois avant que celle-ci soit effective. La durée d'engagement du contrat ne sera pas impactée par ces modifications de prix.

10. CONDITIONS DE PAIEMENT DES PRODUITS

Le prix est payable comptant, en totalité au jour de la passation de la commande par le Client, via les moyens de paiement suivants : (prélèvement bancaire, virement bancaire ou chèque)

11. LIVRAISONS

Les Produits commandés par le Client seront livrés uniquement en France métropolitaine, Corse incluse et dans les pays de l'Union Européenne, le tout dans les délais indiqués sur le site ou internet du Vendeur ou à défaut sur le devis/bon de commande/ Contrat particulier ou Conditions Particulières de Vente lors de la passation de la commande (étant précisé qu'en cas de contradiction de délai, le délai du devis/bon de commande/ Contrat particulier ou Conditions Particulières de Vente prévaudra toujours sur le délai indiqué sur le site internet du Vendeur). Le délai indiqué constitue le délai d'expédition au sens des présentes. S'y ajoute le délai de traitement et d'acheminement à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande. Ces délais dépendent du Prestataire/Fournisseur du Vendeur et sont indiqués sur le devis/bon de commande/Contrat particulier / Conditions particulières de Vente.

La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.

Sauf cas particulier ou indisponibilité d'un ou plusieurs Produits, les Produits commandés seront livrés en une seule fois.

Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer la livraison des produits commandés par le Client dans les délais prévus. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif.

En cas de non-conformité du Produit livré, le Vendeur - s'engage à y remédier ou à rembourser le Client, comme indiqué à l'article « **Responsabilité du Vendeur - Garantie** » ci-après.

Le Vendeur prend à sa charge les risques du transport et est tenu de rembourser le Client en cas de dommages causés pendant le transport.

12. TRANSFERT DE PROPRIETE – TRANSFERT DES RISQUES

Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce quelle que soit la date de livraison desdits Produits.



Quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client prendra physiquement possession des Produits. Les Produits voyagent donc aux risques et périls du Vendeur.

13. RESPONSABILITE DU VENDEUR - GARANTIES

Les Produits vendus sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

Les Produits fournis par le Vendeur bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales :

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux ou ne correspondant pas à la commande sous réserve pour le client d'apporter la preuve que le bien n'est pas conforme aux stipulations contractuelles / n'est pas conforme à la commande,
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation,

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra informer le Vendeur, par écrit, de la non-conformité des Produits dans un délai maximum de SEPT (7) jours à compter de la livraison des Produits ou de la découverte des vices cachés dans les délais ci-dessus visés et retourner les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...).

Le Vendeur remboursera, remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés non conformes ou défectueux.

Les frais d'envoi seront remboursés sur la base du tarif facturé et les frais de retour seront remboursés sur présentation des justificatifs.

Les remboursements des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les TRENTE (30) jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque adressé au Client.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier,
- en cas de mauvaise utilisation, d'utilisation à des fins professionnelles, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du Produit, d'accident ou de force majeure,
- En cas de non-respect des notices d'utilisation ou des préconisations du Vendeur.

La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

14. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les Services qu'il rend et sur les Produits qu'il vend et notamment s'ils existent sur les études, dessins, modèles, prototypes,



etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdits droits et supports sur lesquels ils portent sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

En cas de licence portant sur un logiciel, le Client s'engage également à en respecter toutes les modalités d'exploitation ou d'utilisation et sera seul responsable vis-à-vis du propriétaire des violations aux droits portant sur ladite licence.

Le Prestataire ne garantit le piratage ou l'utilisation frauduleuse qui pourra être faite par un tiers sur les Services livrés au Client, le tout sauf faute du Prestataire dans l'exécution et la livraison des Services.

Par ailleurs, le Prestataire demeurera seul propriétaire des éléments présents sur son site internet ou rattachés à ses Services (notamment les textes, images, logiciels), lesquels sont protégés par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

En outre, le Prestataire est titulaire de tout droit sur les bases de données qui pourront être créées lesquelles peuvent notamment contenir des informations transmises par le Client.

Le Prestataire restera par ailleurs propriétaire du nom commercial, de l'enseigne, de la marque « L.M.E SOLUTIONS » et de tous droits de propriété intellectuelle qu'elle viendrait à acquérir, le tout sans transferts de droits d'aucune sorte au profit du Client.

Le Client s'interdit donc de copier, reproduire, diffuser tout ou partie des droits de propriété intellectuelle appartenant au Prestataire sous quelque forme que ce soit, à défaut d'en avoir eu l'autorisation expresse et préalable du Prestataire.

Le Prestataire rappelle que toute atteinte portée à ses droits de propriété intellectuelle est susceptible d'entraîner la responsabilité de son auteur et pourra entraîner des poursuites judiciaires.

15. CONFIDENTIALITE

15.1 Objet de la confidentialité

La présente clause de confidentialité a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles sont protégées les informations confidentielles dont le Client ou le Prestataire pourraient avoir connaissance l'un et l'autre dans le cadre de l'exécution des Services.

15.2 Informations Confidentielles

On entend par informations confidentielles (ci-après les « **Informations** ») - qu'elles soient ou non identifiées comme confidentielles - toutes les informations de quelque nature qu'elles soient (notamment mais non exclusivement des informations stratégiques, commerciales, économiques, de savoir-faire, technologique, scientifique... et plus généralement toute information) et sous quelque forme que ce soit (notamment mais non exclusivement produits, graphiques, visuels, applications, documents papiers ou numériques, logiciels, dossiers, notes, images, fichiers informatiques etc.), dont une Partie a eu, aura ou pourra avoir connaissance vis-à-vis de l'autre Partie.

Chaque Partie comprend que toute divulgation anticipée et non maîtrisée des Informations pourrait causer un préjudice important à l'autre Partie.

15.3 Engagement de confidentialité et de non-exploitation



Chaque Partie s'engage à préserver le secret le plus total et la confidentialité la plus absolue sur les Informations confidentielles définies ci-avant.

En conséquence, chaque Partie s'interdit formellement de les transmettre, communiquer, diffuser, publier et/ou divulguer, copier, en totalité ou en partie, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit, à quelque titre que ce soit, gratuitement ou à titre onéreux, à quelque personne que ce soit.

Par exception, pour les besoins de l'exécution des Services, le Prestataire est autorisée à transmettre les Informations à ses collaborateurs, préposés, salariés ou dirigeants.

Chaque Partie s'engage à prévenir et empêcher tout événement susceptible de porter atteinte au présent engagement, que ce soit par son fait ou le fait d'un tiers.

Chaque Partie s'engage enfin, sous son entière responsabilité, à prendre toutes les précautions et mesures nécessaires afin que les Informations ne soient pas divulguées à des tiers par son intermédiaire, le tout à condition que les Informations ne soient pas tombées dans le domaine public ou qu'elles n'aient pas fait l'objet d'une obligation de divulgation par décision de justice ou en application des dispositions légales et/ou réglementaires en vigueur.

15.4 Durée de la confidentialité

La présente clause de confidentialité restera en vigueur pendant toute la durée du contrat de Services auquel elle se rattachera et restera en vigueur jusqu'à ce que les informations confidentielles dont il s'agit soient tombées dans le domaine public.

16. NON-SOLLICITATION

Le Client s'interdit :

- D'engager à son service, directement ou indirectement, un salarié de la Société L.M.E SOLUTIONS (ou de ses filiales le cas échéant), et ce pendant une période de **DEUX (2) ans** qui courra à compter de la fin du Contrat de Service en cause, quelle que soit la cause et l'origine de celle-ci (notamment arrivée du terme, résiliation...) ;
- De solliciter, directement ou indirectement, l'un quelconque des clients de la Société L.M.E SOLUTIONS et/ou des filiales de la Société L.M.E SOLUTIONS le cas échéant. Cette interdiction vaudra pendant une période de **DEUX (2) ans** qui courra à compter de la fin du Contrat de Service en cause, quelle que soit la cause et l'origine de celle-ci (notamment arrivée du terme, résiliation...).

En cas d'infraction à la présente clause, le Client sera redevable envers L.M.E SOLUTIONS d'une somme forfaitaire égale au prix HT des Services rendus tel que défini au contrat ou dans le devis/bons de commande accepté. Par exception, dans le cas d'un contrat prévoyant des prestations sur une certaine durée (ex : contrat de UN (1) an), le montant forfaitaire de l'indemnité due à L.M.E SOLUTIONS correspondra à deux fois le prix HT des Services sur cette même durée.

En tout état de cause, cette indemnité forfaitaire est stipulée sans préjudice de toute indemnisation complémentaire qui sera fonction des dommages réellement subis par L.M.E SOLUTIONS.



17. CESSION - TRANSMISSION

Le Prestataire pourra librement sous-traiter tout ou partie des Services à un prestataire compétent et pourra également céder ses droits et obligation au titre de chaque contrat de Services en cause, lequel ne pourra être cédé ou transféré par le Client à un tiers, quel qu'il soit, sans l'autorisation préalable et par écrit du Prestataire.

18. EXCLUSIVITE

Sauf stipulation contraire de Conditions Particulières, d'un contrat spécifique ou du devis ou bon de commande signé, le Client s'interdit de confier une mission portant sur les mêmes Services que le contrat en cause en cours d'exécution entre les Parties, et ce pendant toute la durée de ce contrat et de ses prorogations ou renouvellements successifs s'ils existent.

En cas de non-respect de cet engagement par le Client, le Prestataire pourra, si bon lui semble, mettre en œuvre la clause résolutoire prévue aux présentes Conditions Générales et ainsi résilier le contrat concerné, le tout sans préjudice d'éventuels dommages-intérêts.

19. DONNÉES PERSONNELLES

19.1 Traitement des données personnelles

L'exécution des Services par le Prestataire implique la collecte et le traitement de données à caractère personnel du Client.

Le Prestataire précise que les données personnelles du Client (notamment noms, adresses, e-mail, téléphone...) seront stockées par la Société le Prestataire, dans les conditions précisées ci-après.

Sur la base de la réglementation en vigueur, la Société le Prestataire informe ainsi le Client que ses données seront enregistrées et que le Prestataire effectuera les démarches préalables concernant le traitement de ces données, conformément aux dispositions de la loi Informatiques et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978.

Le Client est donc informé que ses données feront l'objet d'un traitement permettant, de manière générale, de pouvoir offrir au Client les Services et/ou Produits du Prestataire

Cela étant précisé, les traitements des données personnelles du Client qui seront effectués par le Prestataire (collecte, stockage, archivage, mailing, courriers commerciaux, etc.) devront intervenir en conformité avec les dispositions du Règlement (UE) 2016/679 – le « RGPD », ainsi que toute autre loi ou réglementation applicable aux traitements en matière de protection des données à caractère personnel.

A cet effet, le Prestataire s'engage à :

- Collecter et traiter les données personnelles avec l'autorisation préalable du Client et des prospects éventuels et l'information préalable de l'utilisation de ces données ;
- Collecter et traiter les données personnelles aux seules fins de stockage, d'archivage, de mailing et de courriers commerciaux ;



- Mettre en place toutes les mesures techniques et organisationnelles, incluant des mesures adaptées à la nature des données personnelles collectées et traitées et aux risques présentés par le traitement. Cela impliquera notamment, dans la mesure du possible :
 - Le chiffrement et la pseudonymisation des données,
 - La confidentialité des données ;
 - La disponibilité et l'intégrité constantes des systèmes de traitement des données ;
 - Le rétablissement de la disponibilité des données et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique et dans la mesure où cela est matériellement et légalement possible,
 - Le test et l'analyse régulières des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement des données,
 - La protection des données contre toute destruction accidentelle ou illicite, perte accidentelle, altération, divulgation ou accès non autorisés, notamment lorsque le traitement de données comporte des transmissions dans un réseau, ainsi que contre toute forme de traitement illicite ou communication à des personnes non autorisées.
- Sous-traiter tout ou partie des données personnelles par des prestataires fiables ;
- Traiter dans la mesure du possible les données personnelles uniquement dans l'Union européenne ;
- Veiller à ce que les employés, préposés, mandataires et ses sous-contractants autorisés ou toute personne agissant pour le compte du Prestataire qui ont accès aux données personnelles, respectent les obligations figurant aux présentes ;
- Mettre en œuvre sans délai toute demande du Client relatives aux données personnelles traitées (droit à la modification, la correction ou la suppression, droit d'opposition, etc.) ;
- Conserver les données personnelles après la fin de chaque Service uniquement dans un délai légitime et/ou prescrit par la réglementation.

Les données personnelles collectées ne pourront pas être utilisées par le Prestataire dans un but autre que celui de répondre aux finalités décrites ci-avant. Elles ne pourront pas être divulguées, transférées, louées ni, d'une quelconque manière, cédées.

En cas de modification de la réglementation applicable, le Prestataire et le Client s'engagent à apporter les adaptations nécessaires au respect des nouvelles dispositions applicables.

En cas de violation de données personnelles avérée ou suspectée, le Prestataire et le Client s'engagent à se tenir informés dans les plus brefs délais suivant la découverte de cette violation ou de cette violation suspectée.

Le Prestataire et le Client peuvent être contraints de divulguer des données personnelles à la demande d'un tribunal, d'une agence administrative, d'une autorité gouvernementale ou en vertu d'une loi, d'une réglementation, d'une citation à comparaître, d'une requête ou de tout autre processus administratif ou légal applicable en ce compris toute enquête formelle ou informelle par une agence gouvernementale ou autorité. Dans ce cas, la Partie concernée s'engage à informer l'autre Partie dans les plus brefs délais.



Sous réserve de ce qui est prévu aux présentes, tout traitement non autorisé, utilisation ou divulgation de données personnelles sont strictement interdits.

En adhérant aux présentes, le Client reconnaît avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles du Prestataire et consent à ce que ce dernier collecte et utilise ses données.

19.2 Exercice des droits liés aux données personnelles

Le Client bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification s'agissant des données le concernant, ce conformément aux articles 32 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ».

Ces droits peuvent être exercés par le Client de la manière suivante : soit directement en ligne depuis son compte, soit en adressant une demande soit par courrier postal à l'adresse du siège social du Prestataire/Vendeur situé 2 Avenue Montéroni d'Arbia – 34920 LE CRES ; Ou Par e-mail via l'adresse : administratif@lmesolutions.fr

Cette demande devra être accompagnée d'une copie d'un titre d'identité revêtant la signature du demandeur et devra préciser l'adresse à laquelle une réponse peut être envoyée au Client.

20. UTILISATION CONFORME DES PRODUITS ET SERVICES ET RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Le Client s'engage à utiliser les Produits et Services dans le respect des législations et réglementations applicables et en prenant soin de ne pas porter atteinte aux droits des tiers.

En particulier, le Client s'engage à ne pas utiliser les Services à des fins illicites, notamment pour publier du contenu à caractère racial, pornographique, incitation à la haine...

Il est précisé que le Prestataire n'effectue aucune vérification à ce titre.

Le Client est donc seul responsable de l'utilisation qu'il fait des Services et des contenus qu'il pourrait publier ou communiquer via les produits installés ou Services réalisés par le Prestataire.

21. DUREE - RÉSILIATION – CLAUSE RESOLUTOIRE

Chaque contrat de services, résultant de l'acceptation des présentes Conditions Générales, et qui sera passé entre le Prestataire et le Client, est conclu pour la durée indiquée aux Conditions Particulières de Vente ou via un Contrat spécifique ou sur le bon de commande ou devis spécifique, jusqu'à livraison des Services par le Prestataire. A défaut d'indication, il est réputé conclu pour une durée indéterminée.

Le contrat de services pourra être résilié par anticipation par l'une ou l'autre des Parties si l'autre manque à ses engagements tels que définis aux présentes Conditions Générales.

Dans ce cas, la Partie qui se plaint d'une inexécution de l'autre Partie devra, par lettre recommandée avec avis de réception manifestant son intention de faire jouer la présente clause, mettre l'autre Partie en demeure de respecter ses engagements et lui donner un délai de TRENTE (30) jours pour s'exécuter.

A défaut de régularisation dans ce délai, la présente clause résolutoire jouera automatiquement et le contrat de services en cause sera résilié à la fin du délai précité.



La Partie fautive pourra devoir indemniser l'autre Partie pour le préjudice subi par cette dernière.

22. LITIGES – JURIDICTION COMPETENTE – LOI APPLICABLE

La loi française sera seule applicable au présent Contrat et aux contrats de vente et de services qui en découleront, à l'exclusion des règles de conflit. En cas de traductions, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Pour le cas où un litige naîtrait entre les Parties du fait de l'exécution ou de l'interprétation des présentes, les Parties conviennent préalablement à toute action en justice que toute réclamation fera l'objet d'une mise en demeure préalable par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

Toute Partie pourra ensuite, après un délai de QUINZE (15) jours suivant l'envoi du courrier visé à l'alinéa précédent resté sans réponse, engager toute procédure utile.

Le tribunal compétent sera alors déterminé conformément aux règles de droit commun, sauf si le Client a la qualité de commerçant.

Pour les commerçants, tout litige entre les Parties, relatif à leurs relations commerciales et notamment à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la cessation du présent Contrat et des contrats de services qui en découleront sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du lieu du siège social du Prestataire/Vendeur même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

23. CONTACT

Toutes demandes concernant les présentes Conditions Générales, en ce compris les demandes relatives aux Données personnelles du Client et son droit de rectification ou de suppression devront être adressées au Prestataire/vendeur, au choix :

- Par mail : administratif@lmesolutions.fr
- Par courrier postal : Société L.M.E SOLUTIONS : 2 Avenue Montéroni d'Arbia – 34920 LE CRES

24. SIGNATURE PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les Parties conviennent expressément que le présent contrat est signé électroniquement par l'intermédiaire d'un prestataire de confiance agréé. Ainsi : (i) il constitue l'original ; (ii) il constitue une preuve littérale au sens de l'article 1316-1 du Code civil : il a la même valeur probante qu'un écrit signé de façon manuscrite sur support papier et pourra valablement être opposé aux Parties ; (iii) il est susceptible d'être produit en justice, à titre de preuve littérale, en cas de litiges, y compris dans les litiges opposant les Parties. En conséquence, les Parties reconnaissent que le présent contrat signé électroniquement vaut preuve de son contenu, de l'identité du signataire et de son consentement.